



DONNEES  
2018

---

**Guide méthodologique de  
participation à l'enquête  
« Achat et consommation  
de médicaments à  
l'hôpital »**

---

# Édition 2019 : Recueil des données 2018

## Janvier 2019

---

## Introduction

---

L'instruction N° DGOS/PF2/2015/56 a organisé, à compter de l'année 2015, le transfert de la maîtrise d'ouvrage de l'enquête achat et consommation de médicaments à l'hôpital à l'Agence technique de l'Information sur l'Hospitalisation (ATIH) et fixé les modalités de recueil des données de consommation des médicaments.

Pour l'édition 2019, l'ATIH met à disposition des établissements une fiche synthétique ainsi qu'un guide méthodologique qui reprend les principales informations nécessaires pour répondre à l'enquête. Les modalités d'utilisation des différents outils informatiques mis à disposition par l'ATIH sont précisés ci-dessous : le logiciel IDEM, pour produire les fichiers, et la plateforme e-Med pour la transmission du fichier. Le logiciel IDEM a également une documentation propre disponible sur le site de l'ATIH : [https://www.atih.sante.fr/plateformes-de-transmission-et-logiciels/logiciels-espace-de-telechargement/id\\_lot/2495](https://www.atih.sante.fr/plateformes-de-transmission-et-logiciels/logiciels-espace-de-telechargement/id_lot/2495)

Les ARS/Omedits devront valider les données transmises sur la plateforme.

L'enquête sera clôturée le 31 mars 2019.

## Contenu

1	Présentation générale de l'enquête.....	5
2	Établissements concernés par l'enquête .....	5
3	Modalités de recueil.....	6
3.1	Référentiel .....	6
3.2	Valeurs à renseigner .....	7
3.2.1	Pour les établissements pouvant transmettre les codes UCD .....	7
3.2.2	Pour les établissements ne pouvant pas transmettre des codes UCD.....	7
3.3	Questionnaire .....	7
4	Modalités pratiques de transmission des éléments de l'enquête.....	8
4.1	Création du fichier de données à partir du logiciel de gestion interne et du logiciel IDEM ...	8
4.2	Vérification ou création du compte PLAGÉ .....	8
4.3	Dépôt des données sur la plateforme e-Med .....	8
4.4	Validation du dépôt des données .....	8
4.1	Création du fichier de données .....	8
4.2	Vérification ou création du compte PLAGÉ .....	8
4.3	Dépôt des données sur la plateforme .....	9
4.4	Validation des données sur la plateforme .....	9
5	En cas de question .....	9
	Annexe.....	10

## 1 Présentation générale de l'enquête

L'objectif de l'enquête *Achat et consommation de médicaments à l'hôpital* est de mieux connaître l'usage des médicaments pour lesquels il n'existe pas de traçabilité dans les bases PMSI. Il est demandé aux établissements de transmettre les volumes d'achat et de consommation de l'ensemble des médicaments dès lors que celui-ci possède un code d'unité commune de dispensation - UCD.

Un questionnaire pré-rempli avec les données des années précédentes, pour les établissements ayant participé, sera disponible sur la plateforme e-Med. Il comporte deux questions : la présence d'une pharmacie à usage interne et l'autorisation de rétrocession.

Les caractéristiques des établissements concernés par l'enquête et les modalités de recueil sont précisées dans la suite du document.

Les données transmises seront validées sur la plateforme e-Med par les ARS/Omedits.

L'enquête sera clôturée au 31 mars 2019.

## 2 Établissements concernés par l'enquête

Il s'agit d'une enquête annuelle rétrospective<sup>1</sup> intéressant tous les établissements sanitaires des secteurs public et privé, hôpitaux du service de santé des armées inclus.

Cette enquête concerne les établissements de santé avec et sans pharmacie à usage intérieur (PUI). Elle porte sur tous les champs d'activité :

- Médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) ;
- Hospitalisation à domicile (HAD) ;
- Soins de suite et de réadaptation (SSR) ;
- Psychiatrie.

Le périmètre de l'enquête inclut également les achats et consommations de médicaments des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) rattachés aux établissements de santé.

Les secteurs sanitaires suivants sont concernés par l'enquête ; les consommations de ces services doivent donc figurer dans les données déclarées par l'établissement :

- Consultations externes,
- Explorations fonctionnelles,
- Activités médico techniques (imagerie notamment),
- SMUR,
- Passage aux urgences,
- Centre de vaccination,
- Orthogénie,
- Dialyse,
- Unités de soin de longue durée (USLD)

---

<sup>1</sup> Déclaration en année *n* des achats et consommations de l'année *n-1*.

Pour les EHPAD rattachées aux établissements de santé, même s'il n'est pas possible d'isoler le volet achat de l'EHPAD, le volet consommation leur correspondant doit être signalé dans une colonne spécifique.

Les secteurs d'activité suivant ne sont pas à déclarer dans l'enquête :

- Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) non rattachés à un établissement de santé,
- Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD),
- Unité sanitaire en milieu pénitentiaire (USMP),
- Maison d'accueil spécialisé (MAS)
- Foyer d'accueil médicalisé (FAM).

### 3 Modalités de recueil

Le recueil est annuel, par établissement. Il consiste à déclarer, par unité commune de dispensation (UCD), les quantités annuelles achetées et délivrées ainsi que le prix d'achat et le prix moyen pondéré (PMP) toutes taxes comprises (TTC).

En 2019, le recueil portera sur les données de l'année 2018.

L'enquête est ouverte le 1<sup>er</sup> février 2019.

**L'enquête sera clôturée le 31 mars 2019.**

Le recueil d'informations s'effectue pour tous les médicaments disposant d'un code UCD, qu'ils appartiennent à la liste en sus<sup>2</sup> ou non. Les médicaments sous Autorisation Temporaire d'Utilisation (ATU) et ceux bénéficiant du dispositif « post-ATU » doivent être également inclus dans le recueil.

Sont concernés les médicaments délivrés à toutes les unités du secteur sanitaire (i.e. au bénéfice d'un patient hospitalisé ou pris en charge dans l'établissement pour un acte ou une consultation externe), à toutes les unités de l'EHPAD (pour les établissements de santé concernés), et les médicaments rétrocedés (également pour les établissements concernés).

- Les établissements doivent transmettre préférentiellement leurs données d'achat et de consommation de médicaments par code UCD.
- Pour les établissements ne pouvant pas transmettre leurs données par code UCD, les informations sollicitées peuvent être transmises par code CIP.

#### 3.1 Référentiel

L'ATIH met à disposition des établissements un référentiel médicament détaillé par UCD précisant les codes UCD et les libellés (liste fermée)<sup>3</sup>. L'ATIH vérifie les codes UCD à partir d'un référentiel mais tous les codes respectant le nombre de caractères à 7 ou 13 sont déclarables.

Un second référentiel répertorie les codes CIP acceptés pour les établissements n'étant pas en mesure de transmettre leurs données par code UCD.

Si vous constatez des produits manquants, vous pouvez le signaler sur la plateforme AGORA citée au point 5.

---

<sup>2</sup> Pour plus de détail, consulter les éléments d'information disponible sur le site de l'ATIH : <https://www.atih.sante.fr/unites-communes-de-dispensation-prises-en-charge-en-sus>.

<sup>3</sup> Ce référentiel est issu de la base de données Thésorimed

## 3.2 Valeurs à renseigner

Il est possible de déclarer ses données soit avec les code UCD, soit avec les codes CIP. Il n'est pas possible de déclarer dans un même fichier des codes UCD et CIP.

Au sein d'un même fichier il est possible de déclarer des codes UCD à 7 et 13 caractères.

### 3.2.1 Pour les établissements pouvant transmettre les codes UCD

Les variables à renseigner sont les suivantes :

- le code UCD ;
- le libellé du code UCD ;
- le prix moyen pondéré (PMP<sup>4</sup>) toutes taxes comprises TTC ;
- le dernier prix d'achat (DPA<sup>4</sup>) toutes taxes comprises TTC;
- les quantités achetées par l'établissement (exprimées en nombre entier d'UCD) ;
- les quantités rétrocédées par l'établissement (exprimées en nombre entier d'UCD) ;
- les quantités délivrées aux unités de soins (exprimées en nombre entier d'UCD) ;
- les quantités délivrées aux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées dépendantes (EHPAD) rattachés à l'établissement (exprimées en nombre entier d'UCD).

Les informations sont recueillies pour tous les champs d'activité, sans distinction entre eux.

Les quantités doivent être précisées sans décimale en nombre entier sinon les lignes pourraient être rejetées.

### 3.2.2 Pour les établissements ne pouvant pas transmettre des codes UCD

Les variables à renseigner sont les suivantes :

- le code CIP ;
- le libellé du code CIP ;
- le prix moyen pondéré (PMP<sup>4</sup>) toutes taxes comprises TTC;
- le dernier prix d'achat (DPA<sup>4</sup>) toutes taxes comprises TTC;
- les quantités achetées par l'établissement (exprimées en nombre entier de CIP) ;
- les quantités rétrocédées par l'établissement (exprimées en nombre entier de CIP) ;
- les quantités délivrées aux unités de soins (exprimées en nombre entier de CIP) ;
- les quantités délivrées aux Etablissements d'Hébergement pour les Personnes Âgées dépendantes (EHPAD) rattachés à l'établissement (exprimées en nombre entier de CIP).

Les informations sont recueillies pour tous les champs d'activité, sans distinction entre eux.

Les quantités doivent être précisées sans décimale en nombre entier sinon les lignes peuvent être rejetées.

## 3.3 Questionnaire

Les établissements déposeront leur fichier de données UCD ou CIP sur la plateforme e-Med. Au préalable, deux questions sont posées concernant la présence d'une PUI dans l'établissement et si la PUI est autorisée à rétrocéder les médicaments. Ces deux questions seront préremplies par les données de l'enquête précédente si l'établissement avez participé. Si ces informations sont erronées, il faudra les corriger. Si ces informations sont absentes, il faudra les renseigner et les valider.

---

<sup>4</sup> Le PMP et le DPA sont des tarifs unitaires par code UCD/CIP et non des tarifs cumulés.

## 4 Modalités pratiques de transmission des éléments de l'enquête

Ces modalités s'effectuent en quatre étapes :

- 4.1 Création du fichier de données à partir du logiciel de gestion interne et du logiciel IDEM
- 4.2 Vérification ou création du compte PLAGE
- 4.3 Dépôt des données sur la plateforme e-Med
- 4.4 Validation du dépôt des données

### 4.1 Création du fichier de données

Dans un premier temps, l'établissement doit préparer le fichier de données de l'année souhaitée (fichier texte de type EXCEL/format CSV), qui doit être préparé si possible à partir du système d'information ad'hoc, ou, à défaut, à partir de tout document de gestion (bordereaux de facturation, bons de réception, ...), en respectant le format décrit aux points 3.2.1 ou 3.2.2.

Un fois le fichier de données prêt, l'établissement doit télécharger le logiciel IDEM qui permet de mettre en forme vos données à déclarer. Vous trouverez les documents nécessaires à l'adresse suivante :

[https://www.atih.sante.fr/plateformes-de-transmission-et-logiciels/logiciels-espace-de-telechargement/id\\_lot/2495](https://www.atih.sante.fr/plateformes-de-transmission-et-logiciels/logiciels-espace-de-telechargement/id_lot/2495)

Ensuite, l'établissement précise au logiciel le finess e-PMSI de votre établissement, l'emplacement informatique où se trouve le fichier de données, et les séparateurs utilisés. IDEM reconnaît 3 types de séparateurs, la tabulation, le point virgule et la barre verticale. Puis, il faut lancer le traitement, le logiciel va vérifier que les données sont au bon format et cohérentes. Un rapport de synthèse incluant des contrôles qualités sera édité après le traitement. Si vous constatez des erreurs bloquantes ou des erreurs de saisie, vous pouvez modifier votre fichier et relancer le traitement par IDEM.

**Pour mémoire !** Ne pas oublier de modifier le nom de votre fichier de sortie (par rapport au nom du fichier de données) ou le répertoire d'enregistrement, sinon le fichier précédemment créé sera écrasé.

Ces informations détaillées avec des impressions d'écran sont disponibles dans le manuel d'utilisation du logiciel IDEM consultable sur cette page.

### 4.2 Vérification ou création du compte PLAGE

Un fois votre fichier prêt, vous devez le déposer sur la plateforme e-Med en vous connectant à :

<https://enquete-medicaments.atih.sante.fr/enquete-medicaments/>

Les identifiant et mot de passe demandés sont ceux de votre compte PLAGE. Si vous n'avez pas de compte PLAGE, vous pouvez en demander la création auprès de l'Administrateur PMSI de votre établissement (généralement le département d'information médicale) pour obtenir un identifiant dans le domaine « Médicament » avec le rôle « Gestionnaire de fichier ».

Ces informations sont également disponibles dans la documentation « Gestion des profils » consultable en annexe.



### 4.3 Dépôt des données sur la plateforme

Avec vos identifiant et mot de passe, s'il vous a été attribué le rôle « Gestionnaire de fichier » dans le domaine « Médicaments », vous pouvez vous connecter sur la plateforme e-Med pour déposer le fichier de données.

### 4.4 Validation des données sur la plateforme

Une fois le fichier déposé, il faut valider les données qui seront à l'écran.

A ce stade, les données sont validées par l'établissement, si vous constatez des erreurs dans le fichier, vous pouvez les dévalider et resaisir un nouveau fichier.

Une fois que votre fichier est validé, l'ARS, et/ou Omedit, validera ces données. Après la validation régionale, il n'est plus possible de modifier le fichier.

## 5 En cas de question

Si ce document ne répondait pas à toutes vos questions, une plateforme donnant accès à un forum extranet de questions/réponses, AGORA :

[https://applis.atih.sante.fr/agora/ago\\_theme.do?idTheme=501](https://applis.atih.sante.fr/agora/ago_theme.do?idTheme=501) , est accessible avec un compte utilisateur. Un thème spécifiquement dédié à l'enquête est identifié dans l'arborescence.

Si vous n'avez pas de compte PLAGE, une plateforme de support externe, est accessible par téléphone de 8H30 à 18H00 au 08 20 77 12 34 (0,019 € TTC/min) ou par mail à l'adresse [support@atih.sante.fr](mailto:support@atih.sante.fr).

# Annexe

## Annexe I Gestion des comptes enquête médicament pour les établissements

# GESTION DES PROFILS ENQUETE MEDICAMENTS POUR LES ETABLISSEMENTS

---

Pour accéder à la plateforme Enquête sur la consommation de médicaments à l'hôpital - <https://enquete-medicaments.atih.sante.fr>, tout utilisateur doit avoir un profil PLAGE et un rôle dans le domaine MEDICAMENT. Les profils et l'attribution des rôles de « **Gestionnaire de fichiers** » ou de « **Lecteur** » sont gérés via PLAGE - <https://plage.atih.sante.fr/>.

**Les demandes de création de compte, de nouveaux profils et d'attribution d'habilitations supplémentaires sont effectuées directement par les utilisateurs via la saisie d'un formulaire au sein de l'application. Les administrateurs sont alors notifiés et ont la charge de réceptionner et de valider ces demandes au sein d'une interface dédiée dans PLAGE.**

Deux possibilités :

- L'utilisateur est déjà titulaire d'un profil PLAGE : un Administrateur dans le domaine Administration (souvent le DIM) doit attribuer à cette personne le rôle de « **Gestionnaire des fichiers** » ou de « **Lecteur** » dans PLAGE
- L'utilisateur n'est pas titulaire d'un profil PLAGE : L'utilisateur doit effectuer une demande de profil sur l'établissement concerné puis un Administrateur dans le domaine Administration (souvent le DIM) crée le profil et lui attribue le rôle « **Gestionnaire des fichiers** » ou de « **Lecteur** » dans PLAGE

Un « Gestionnaire de fichiers » pourra saisir et valider les données.

Un « lecteur » ne pourra que visualiser les données.

### **1. La personne a déjà un profil PLAGE**

**Un Administrateur dans le domaine Administration doit attribuer le rôle de « Gestionnaire des fichiers » ou de « Lecteur » dans le domaine MEDICAMENT.**

Seul un administrateur dans le domaine Administration peut le faire.

Pour cela l'Administrateur doit se connecter à <https://plage.atih.sante.fr> (PLAGE) puis :

- Menu > Profils > Gestion des profils & habilitations
- Indiquer des critères de recherche si nécessaire

- Cliquer sur l'action « modifier » du profil choisi
- Sélectionner le Domaine « MEDICAMENT » dans le menu déroulant
- Cocher le rôle « Gestionnaire de fichiers (GF) » pour qu'il apparaisse dans la colonne de droite (« rôles actuels »)
- **Cliquer impérativement sur Enregistrer** pour valider les modifications

Etape 1 : Attribuer une habilitation à un utilisateur, il faut commencer par sélectionner le domaine

The screenshot displays the 'Modification des habilitations de' page in the Plage system. The page includes a navigation bar with 'Mon compte', 'Établissements', and 'Profils'. The main content area shows a form for user identification with fields for 'Identifiant', 'Entité', 'Nom', 'Prénom', and 'Courriel'. Below the form, there is a link to 'Liste des applications et la description des habilitations correspondantes'. A dropdown menu for 'Domaine' is open, showing a list of domains: 'Administration Plage', 'CNG', 'ENC-EHPAD', 'MEDICAMENT' (highlighted), 'OMEDIT', 'PMSI', 'QUALHAS', and 'SCAN SANTE'. A callout box points to the dropdown menu with the text 'Etape 1 : Attribuer une habilitation à un utilisateur, il faut commencer par sélectionner le domaine'.

**Etape 2 : Attribuer un rôle à un utilisateur**

- Cocher le Rôle « Gestionnaire de Fichiers » ou « Lecteur » les rôles actifs apparaissent à droite.
- **Pour valider, cliquer impérativement sur Enregistrer en bas de la zone**

Pour ajouter une habilitation sélectionner d'abord le domaine correspondant dans le menu déroulant  
Si le domaine voulu n'est pas dans la liste, c'est que votre établissement ne possède pas le domaine. Merci de faire une demande à [finess@atih.sante.fr](mailto:finess@atih.sante.fr) pour l'ajouter.

**Domaine**

MEDICAMENT

---

**Rôles attribuables**

Lecteur

**Rôles actuels**

Gestionnaire des fichiers (GF)

Pour ajouter une habilitation, sélectionner parmi les Rôles attribuables  
Pour retirer une habilitation, sélectionner parmi les Rôles actuels

Retour à la page de la liste des profils
Enregistrer

Les personnes peuvent maintenant se connecter à <https://enquete-medicaments.atih.sante.fr> avec les identifiants PLAGE.

## **2. La personne n'a pas de profil PLAGE sur l'établissement voulu**

**L'utilisateur doit remplir un formulaire de création de compte ou de demande de profil PLAGE sur <https://plage.atih.sante.fr>.**

Dans le champ entité, il doit choisir son établissement. Pour simplifier cette recherche, transmettez à votre agent le numéro finess de l'établissement ou l'identifiant permanent d'établissement (IPE).

L'utilisateur doit valider son adresse électronique en cliquant sur le lien reçu par courriel. Si le mail ne parvient pas à destination, vérifier dans les spam.

L'administrateur de l'établissement indiqué dans le champ entité est alors notifié par mail de cette demande et doit la traiter (création ou refus).

### **Créer un profil suite à une demande :**

1. Aller dans le menu > Profils > Demandes de création de profil
2. Cliquer sur le profil à traiter (colonne action)
3. Si la demande est impropre, refuser la demande. Si la demande est attendue, créer le profil.
4. Attribuer le bon rôle (GF ou lecteur) dans le domaine médicament comme décrit ci-dessus.

Avec la nouvelle version de PLAGE, une personne peut avoir plusieurs profils pour déclarer les données de plusieurs établissements. L'utilisateur peut faire une demande de profil sur les établissements voulus, puis l'administrateur validera cette demande et attribuera les habilitations.

Si vous rencontrez des difficultés, nous vous invitons à poster sur Agora, dans le sous-thème Agora > Plage (Pasrel) : [https://applis.atih.sante.fr/agora/ago\\_theme.do?idTheme=268](https://applis.atih.sante.fr/agora/ago_theme.do?idTheme=268).

## Glossaire

**PLAGE** : acronyme de PLAt-e-forme de GEStion pour l'accès des services en ligne.

**Compte PLAGE** : tout utilisateur référencé sur la plate-forme de gestion PLAGE. Chaque utilisateur est identifié par un numéro identifiant qui lui permet de se connecter aux applications gérées par l'ATIH, un compte permet d'avoir plusieurs profils sur plusieurs établissements.

**Profil PLAGE** : un profil est lié à un seul établissement. Les habilitations (comme gestionnaire de fichier du domaine MEDICAMENT) sont données sur un profil.

**Domaine** : ce terme peut correspondre à la fois à certaines applications (PMSI, AGORA, ENQUETE MEDICAMENT, ...) ou bien à des fonctions (Administration, Contrôle...). Il s'agit, donc, de Domaine Applicatifs et Fonctionnels.

**Statut** : ex-DGF/ex-OQN.

**Champ** : MCO/SSR/PSY/HAD.

**Rôle** : Gestionnaire de fichier, Lecteur, Opérateur de Saisie, Valideur...

**Niveau** : il s'agit des niveaux hiérarchiques : Etablissement – Régional – National.